



Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2025/63

Référence SPW-ARNE :
10020779/DGU.ama

AFFICHAGE DE LA DÉCISION D'IMPOSER OU NON UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

CONFORMÉMENT AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que **le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué** ont décidé en date du **13 mai 2026** que le projet ne devait pas être soumis à évaluation complète des incidences et qu'une étude d'incidences sur l'environnement n'était pas nécessaire.

La décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement revient donc au public.

Le projet a été soumis par **la s.a. IVOZ MOTOR, avenue Théodule Gonda 11 à 4400 FLEMALLE.**

Le terrain concerné est situé **rue du Many à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING, troisième division, section D, n° 81W.**

Le projet consiste à **construire et exploiter un atelier de réparation et vente de cyclomoteurs.**

Conformément aux dispositions de l'article D.65 et R.21 du Code de l'Environnement, le dossier peut être consulté **du 27 mai 2026 au 11 juin 2026, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du **service de l'urbanisme** :

- à l'adresse suivante : **Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING** ;
- par courriel : enquete@seraing.be ;
- par tél : **04/330.84.37**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du **Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué** du Service Public de Wallonie, esplanade Simone Veil 1 à 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus.

SERAING, le 27 mai 2026.

POUR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 3 avril 2025
CDLD art. L1132-5)

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation coll.cl du 13 février 2025 -
CDLD art. L1132-4)

V. PIRON
Employée d'administration

J. GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE